

COLLEGE BUCAILLE-CHARCOT CHERBOURG

DOSSIER DE CANDIDATURE

SECTION SPORTIVE ATHLETISME Année Scolaire 2024 - 2025

6ème 5ème 4ème 3ème

Candidat :

NOM :

PRENOM :

DATE DE NAISSANCE :/...../.....

MERE :

Adresse :

Code Postal : Ville :

Téléphone : Portable :

Adresse email :

PERE :

Adresse :

Code Postal : Ville :

Téléphone : Portable :

Adresse email :

Situation scolaire en 2023-2024

Nom de l'établissement scolaire actuel :

Adresse :

Ville :

Classe suivie :

Langue vivante 1 : Langue vivante 2 :

Options :

Année scolaire en 2024-2025

Entre en classe de:

6ème 5ème 4ème 3ème

Renseignements sportifs

Pratiques-tu déjà l'Athlétisme ? Oui Non

Si oui, dans quelle structure ?.....

Et depuis combien d'années ?.....

Combien d'heures d'entraînement as-tu par semaine?

Possèdes-tu des diplômes sportifs ? Oui Non

Si oui, lesquels ?.....

Pratiques-tu une autre activité sportive en dehors du temps scolaire ? Oui Non

Si oui laquelle, quand et combien d'heures par semaine ?

.....

Pratiques-tu une activité culturelle ? Oui Non

Si oui laquelle, quand et combien d'heures par semaine ?

.....

Informations médicales

Votre enfant a-t-il une contre-indication médicale à la pratique de l'Athlétisme en compétition dans le cadre d'une Section Sportive

Scolaire ? Oui Non

Antécédents Médicaux :

Je soussigné(e) Mme / MrPère / Mère / Représentant légal, demande l'inscription de mon enfant dans la Section Sportive Scolaire Athlétisme, pour l'année scolaire 2024-2025.

Date et Signature
Responsable Légal :

Signature
Elève :

REGLEMENT - SECTION SPORTIVE ATHLETISME

Année 2024 - 2025

L'élève inscrit en section sportive s'engage à :

Sur le plan sportif :

- ✓ Participer de façon assidue et active aux cours d'EPS.
- ✓ Suivre tous les entraînements d'Athlétisme proposés par la Section Sportive du collège.
- ✓ Etre acteur de la vie sportive du collège : participer à l'Association Sportive, aux manifestations sportives organisées, à la journée du sport scolaire.
- ✓ Avoir sa tenue de sport pour chaque séance.
- ✓ Respecter les installations et le matériel lors des entraînements et des compétitions.
- ✓ Donner une image positive de la section, du sport en général et du collège.
- ✓ Respecter les intervenants aux entraînements ainsi qu'en compétition mais aussi les partenaires, les adversaires et les juges.
- ✓ Porter la tenue du collège lors des compétitions UNSS.
- ✓ Ne pas recourir à des produits illicites. De la même manière, il s'engage à ne pas consommer d'alcool, de tabac ou de stupéfiants (qu'elle qu'en soit la nature).
- ✓ Etre curieux et motivé.
- ✓ S'engager activement dans la pratique.

Sur le plan scolaire

- ✓ Respecter le règlement intérieur du collège, être assidu et ponctuel en classe.
- ✓ Travailler sérieusement et régulièrement.
- ✓ Travailler afin d'atteindre ses ambitions scolaires.
- ✓ Fournir le travail nécessaire à sa réussite.

La famille s'engage à :

- ✓ Inscrire son enfant à l'Association Sportive du collège.
- ✓ Informer le bureau de la vie scolaire et le responsable de la Section Sportive en cas d'absence à un ou plusieurs entraînements et/ou compétitions. Il pourra être demandé de donner un justificatif écrit.
- ✓ Informer le responsable de la Section Sportive Scolaire de l'état de santé de son enfant.
- ✓ Communiquer avec les intervenants de la Section Sportive, notamment en cas de difficulté pour atteindre les objectifs recherchés.
- ✓ Veiller à l'équilibre de leur enfant afin de lui permettre une récupération optimale (sommeil, alimentation, loisirs...).
- ✓ S'intéresser de façon générale aux résultats et au travail (sportif et scolaire) de leur enfant.
- ✓ Œuvrer dans le respect des règles de fonctionnement de la Section Sportive Scolaire « Athlétisme ».
- ✓ Veiller à la participation de son enfant aux compétitions scolaires du mercredi.

Le collège Bucaille-Charcot et le responsable de la Section Sportive Scolaire

s'engagent à :

- ✓ Aménager un emploi du temps qui permet d'alterner judicieusement les séquences d'Education Physique et Sportive et les entraînements.
- ✓ Développer de façon équilibrée les qualités physiques de l'élève mais aussi ses qualités techniques à travers la pratique de toutes les disciplines de l'athlétisme.

- ✓ Offrir la possibilité à l'élève de concilier dans de bonnes conditions, une pratique sportive performante et le bon déroulement de sa scolarité.
- ✓ Permettre l'acquisition d'une culture d'équipe dans le cadre d'un collectif solidaire.
- ✓ Développer le goût de l'effort de l'élève et l'aider à mesurer les conséquences d'un travail suivi et régulier.
- ✓ Ouvrir l'élève sur l'extérieur et développer son autonomie.
- ✓ Amener l'élève à évoluer dans une bonne hygiène sportive et de vie quotidienne et adopter des comportements de sécurité pour lui-même et pour les autres.
- ✓ Participer à l'éducation citoyenne de l'élève.
- ✓ Former l'élève à être jeune officiel (indispensable à l'engagement d'une équipe en compétition).
- ✓ Transmettre en début d'année scolaire le calendrier des compétitions UNSS.
- ✓ Assurer un suivi étroit avec l'équipe éducative et participer aux conseils de classe de l'élève afin de suivre la progression de l'élève tant sur le plan scolaire que sportif.
- ✓ Mettre en œuvre l'ensemble des moyens pour que chaque athlète puisse atteindre son meilleur niveau et optimiser ses potentialités.
- ✓ Demander une visite médicale à la famille si une fatigue importante et des difficultés scolaires apparaissent.
- ✓ Suspendre l'entraînement en cas de difficultés passagères à concilier pratique sportive et difficulté scolaire, en cas de fatigue excessive ou de problème de comportement.
- ✓ Etablir un contact régulier avec les parents, notamment en cas de difficulté.
- ✓ Œuvrer dans le respect des règles de fonctionnement de la Section Sportive Scolaire Athlétisme.

Le club A.S.Cherbourg Athlétisme s'engage à :

- ✓ Proposer la première licence FFA à l'AS Cherbourg Athlétisme à moitié prix.
- ✓ Favoriser l'accès à la salle couverte "Maxime Leluan".
- ✓ Mettre à disposition des élèves son matériel (perches, starting-blocks, plots, élastiques, barres de saut, engins de lancer, etc...).

Attention :

Le maintien dans la Section Sportive Scolaire sera réétudié chaque année selon le comportement et les résultats scolaires et sportifs de l'élève. Le non-respect de ce règlement entraînera une exclusion temporaire ou définitive de la section sportive.

A le

Lu et approuvé par le Responsable Légal

Signature

Lu et approuvé par l'élève candidat à la Section Sportive Scolaire Athlétisme

Signature